

**Proposition de communication pour les
2e Rencontres Francophones Transport Mobilité (RFTM)
Montréal, 11-13 juin 2019**

Titre :

Profil et pratiques de mobilité des livreurs des plateformes de livraison instantanée de repas et de petits colis à Paris (France)

Auteur(s) :

Anne AGUILERA, chercheuse, IFSTTAR - LVMT, anne.aguilera@ifsttar.fr
Laetitia DABLANC, chercheuse, IFSTTAR – SPLOTT, laetitia.dablanc@ifsttar.fr
Alain RALLET, Professeur, Université Paris Saclay – RITM, alain.rallet@u-psud.fr

Mots-clés :

Livraison instantanée, plateformes, livreurs, travail, mobilité, numérique

Résumé :

L'essor du numérique et la diffusion du smartphone amènent des transformations d'ampleur et de nature encore incertaines dans les champs du transport et de la mobilité. Le développement de services « à la demande », basés sur des plateformes digitales mettant en relation en temps réel offre et demande de transport (d'une personne, comme les VTC, ou d'un produit, comme Deliveroo, Foodora, etc. pour la livraison de repas, en constitue l'un des exemples les plus médiatisés à ce jour.

Cette médiatisation tient autant à la croissance récente et rapide de ces services dans la plupart des grandes villes du monde, qu'aux conflits qui les opposent régulièrement aux acteurs publics en charge du transport (qui craignent par exemple, avec les VTC, une augmentation du trafic automobile) et aux acteurs « historiques » (comme les taxis). Par ailleurs les conditions de travail, les faibles rémunérations et l'absence de protection sociale des livreurs, autoentrepreneurs payés à la course emblématiques d'une gig economy en plein essor ont engendré, au cours des dernières années, des oppositions avec les plateformes : grèves, manifestations et actions en justice pour demander le statut de salarié.

Cette communication s'intéresse aux livreurs de l'Est parisien travaillant pour des plateformes de livraison instantanée (en moins de deux heures) de repas (principalement) et de petits colis. La réglementation française leur impose de se déplacer à vélo. Le marché de la livraison de repas est en forte expansion en France, en particulier dans les grandes villes comme Paris. On manque toutefois encore de travaux académiques sur ces livreurs et leurs pratiques professionnelles, en particulier du point de vue de leur mobilité.

A partir de deux enquêtes par questionnaire réalisées en 2016 et en 2018, nous nous sommes intéressés au profil socio-économique des livreurs de l'Est parisien ainsi qu'à leur mobilité (dans le cadre de leurs livraisons). Nous avons, plus précisément, cherché à montrer comment les conditions de travail du secteur de la livraison instantanée digitalisée influençaient les pratiques de déplacement des livreurs, et comment elles contribuaient à expliquer les évolutions importantes qu'avaient connues ces pratiques au cours des deux dernières années. L'enjeu était double : alimenter la connaissance sur ces nouvelles formes de travail mobile, et réfléchir aux enjeux qu'elles soulèvent pour les acteurs en charge des politiques de transport et d'aménagement urbains.

La première partie de la communication revient sur le développement de plateformes de livraison urbaine instantanée et l'ubérisation du métier de livreur. La deuxième partie présente les enquêtes et en restitue les principaux résultats. Nous montrons qu'en se développant, la livraison instantanée devient progressivement un travail à temps plein pour des jeunes sortis tôt du système scolaire, plus qu'un petit boulot permettant à des étudiants ou à des salariés de se faire de l'argent sur leur temps libre. Nous mettons aussi à jour les nombreuses tensions qui marquent la livraison urbaine instantanée, soumise aux contraintes classiques de la livraison rapide urbaine qui se trouvent toutefois ici amplifiées par la fragilité des livreurs face aux conditions mises en place par les plateformes (statut d'autoentrepreneur, paiement à la course, délais de livraison), mais aussi par une réglementation qui impose l'utilisation d'un vélo alors même que les conditions en matière de circulation, de trajet depuis le lieu de domicile et de délais à respecter rendent ce mode de transport dangereux et souvent peu approprié.